

JUILLET 2015

## LES ZONES HUMIDES AU PROGRAMME DU SMECRU



18 zones humides prioritaires\* ont été identifiées dans le Contrat de Rivières des UsseS, sur lesquelles seront menées des opérations de restauration et de valorisation, en lien avec les collectivités. Pour aider les futurs porteurs de projets (communes ou communautés de communes) à mieux cerner les enjeux de ces habitats fragiles et définir leur projet, le SMECRU bénéficie de l'expertise de l'association Asters, qui se donne pour mission la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la Haute-Savoie.

Marais, tourbières, prairies humides, entre terre et eau, les zones humides sont souvent considérées à tort comme de simples réservoirs à moustiques. Pourtant, ces espaces sont des habitats particuliers qui accueillent de très nombreuses espèces végétales et animales. Mieux encore, ils sont bénéfiques à la ressource en eau sur le bassin versant: jouant le rôle de zones tampons entre les eaux souterraines et celles de surface, certains permettent de soutenir le débit de la rivière en période de sécheresse estivale ou d'atténuer l'intensité des crues lors d'évènements ponctuels pluvieux intense. Ces milieux ont aussi démontré un impact positif sur la qualité des eaux (rôle d'épuration).

Souvent menacées d'assèchement ou de pollution par l'urbanisation croissante et les activités humaines, les zones humides ont fait l'objet, lors de l'élaboration du Contrat de Rivières, d'études poussées pour définir les principaux lieux d'intervention et le type d'actions à enclencher.

Le SMECRU et les communes s'apprêtent à travailler de concert pour protéger et valoriser ces habitats fragiles. Pour définir des projets précis et compatibles avec les enjeux identifiés, Asters et le SMECRU rencontrent actuellement le personnel et les élus municipaux ou intercommunaux.

● N'hésitez pas à contacter le SMECRU pour toute question !  
[contact@rivieres-usses.com](mailto:contact@rivieres-usses.com)

### \* Et les autres zones humides ?

Au-delà des 18 espaces prioritaires recensés dans le Contrat de Rivières, de nombreuses autres zones humides remarquables existent sur le bassin versant des UsseS : on en dénombre près de 300 et toutes sont à prendre en considération lors de projets, notamment d'aménagements. Cependant celles-ci, faisant parfois déjà l'objet de projets dans le cadre d'autres démarches ou ne présentant pas d'enjeux majeurs (pas de dégradation du milieu, pas d'intérêt hydraulique particulier...), n'ont pas été retenues pour des interventions dans le Contrat de Rivières.

